

En 2018, 30 250 nouvelles pensions de droit dérivé ont été liquidées au titre du régime de base et 22 600 au titre du régime complémentaire.

L'âge moyen d'attribution de la réversion est de 74 ans (76 ans pour les hommes et 74 ans pour les femmes).

92 % des bénéficiaires d'une pension de réversion sont des femmes.

CHIFFRES ESSENTIELS

30 250 nouveaux bénéficiaires d'une retraite de base de droit dérivé
22 600 nouveaux bénéficiaires d'une retraite complémentaire de droit dérivé

Âge moyen d'attribution : **74** ans

92 % sont des femmes

96 % dans le régime des artisans

88 % dans le régime des commerçants

■ UN NOMBRE DE NOUVEAUX RETRAITÉS DE DROIT DÉRIVÉ AU TITRE DE LA RETRAITE DE BASE EN HAUSSE

En 2018, le nombre de nouveaux retraités de droit dérivé des régimes de base est en hausse, avec environ 30 250 pensions de droit dérivé attribuées (28 800 en 2017), soit une augmentation de 5 % par rapport à 2017.

■ UNE POPULATION DE DROIT DÉRIVÉ ESSENTIELLEMENT FÉMININE

La population bénéficiaire d'une pension de réversion de base est à forte majorité féminine (92 %), encore plus massivement dans le régime des artisans (96 % contre 88 % dans le régime des commerçants), où les assurés actifs sont très majoritairement des hommes.

Les femmes ayant une espérance de vie plus élevée, et souvent des revenus faibles qui les amène à remplir plus fréquemment que les hommes la condition de ressources exigée, elles sont aussi significativement plus souvent bénéficiaires d'une pension de réversion.

La répartition selon le genre est identique parmi les nouveaux retraités qu'ils soient bénéficiaires d'une pension au titre du régime de base ou complémentaire.

■ UN ÂGE MOYEN PLUS ÉLEVÉ POUR LES HOMMES

En 2018, l'attribution d'une pension de réversion au titre de la Sécurité sociale des travailleurs indépendants intervient en moyenne à 74 ans. La répartition par âge des liquidations de pensions de réversion au titre du régime de base est assez similaire entre les artisans et les commerçants. Les hommes artisans et commerçants bénéficient, en moyenne, de leur pension de réversion à 76 ans. Pour les femmes, l'entrée en jouissance de leur droit dérivé survient en moyenne 2 ans plus tôt, ce qui peut s'expliquer par le fait que les femmes décèdent, en moyenne, plus tardivement que les hommes.

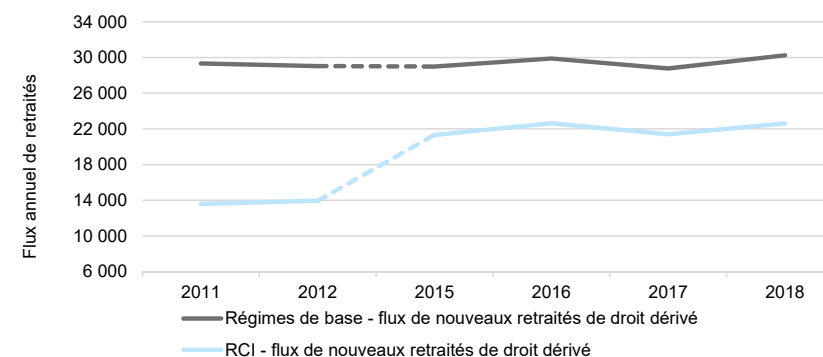
L'âge moyen d'attribution des pensions de réversion est identique pour le régime de base et le régime complémentaire.

■ UN NOMBRE DE NOUVEAUX RETRAITÉS DE DROIT DÉRIVÉ AU TITRE DE LA RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DYNAMIQUE EN 2018

Au 31 décembre 2018, 22 600 pensions de reversions ont été attribuées au titre du régime complémentaire, en hausse de 5,6 % sur 1 an, selon un rythme un peu plus dynamique que les liquidations du régime de base. De 2015 à 2018, les liquidations des pensions de réversion de base et complémentaire ont suivi des dynamiques assez proches (1,1 % en moyenne annuelle versus 1,5 %).

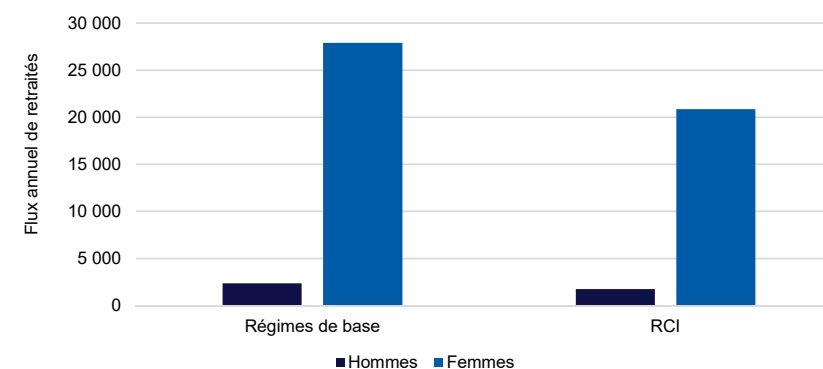
La pension de réversion du régime complémentaire peut, depuis 2013, être liquidée en même temps que celle du régime de base. Auparavant, les conjoints d'anciens commerçants devaient attendre d'avoir 60 ans pour bénéficier de la pension de réversion du régime complémentaire.

Graphique 1 : évolution des effectifs de nouveaux retraités de droit dérivé de 2011 à 2018, selon le régime



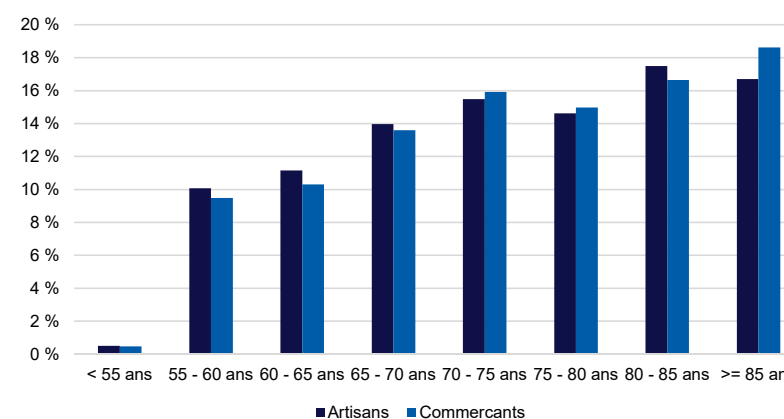
Source : CNDSSSTI, 2019.

Graphique 2 : effectifs des nouveaux retraités de droit dérivé en 2018, selon le sexe et le régime



Source : CNDSSSTI, 2019.

Graphique 3 : répartition des nouveaux retraités de droit dérivé du régime de base en 2018, selon l'âge à la liquidation



Source : CNDSSSTI, 2019.